

Nouvelles des Réserves et de la Protection de la Nature

Au cours des derniers mois, la notion de Protection de la Nature, élément essentiel de l'expansion et de l'aménagement du territoire dans l'ouest de la France, a fait un grand pas. D'une part, en effet, la proposition de Loi-Programme bretonne adoptée à Lorient, le 18 Juin 1962, a inclus nos suggestions concernant Parcs Naturels, Réserves et mise en place à Rennes d'un organisme régional de conservation ; la Direction de l'Aménagement du Territoire a, d'autre part, établi notamment avec notre concours une carte des directives d'aménagement en matière de « Tourisme et de Protection de la Nature » dans les 12 départements de l'Ouest ; enfin, le « Comité Consultatif de défense du littoral » de cette même région ouest est en cours d'organisation auprès des Préfectures intéressées.

En fin de chronique, nous donnons les textes de la Loi-Programme se référant aux rapports que nous avons présentés. Que M. le Professeur PHILIPONNEAU, Président de la Commission d'Expansion économique régionale, ainsi que le Secrétaire Général du C.E.L.I.B., M. MARTRAY, l'ancien délégué régional du Tourisme M. LÉON FRESNEAU et leurs collègues trouvent ici l'expression de notre reconnaissance pour la place qu'ils ont accordée à nos suggestions. Nous redisons toutefois notre appréhension concernant d'autres points de la Loi-Programme : une somme de trois milliards serait affectée à l'assèchement des seuls marais de la Vilaine alors que le reboisement de toute la Bretagne n'entrerait que pour 800 millions dans les dépenses prévues. Certes, le premier chiffre concerne des crédits accordés antérieurement à la Loi-Programme bretonne, mais est-il vraiment trop tard pour les convertir en investissements moins improductifs ? De même, n'est-ce pas folie que de vouloir rectifier, canaliser 10.000 km de cours d'eau bretons !

Pendant que le Service du Génie Rural, dont l'action est par contre si positive dans d'autres domaines, s'acharne à faire disparaître nos derniers marais qui ne représentent pourtant que 0.5 % du territoire national et à faire perdre non sans danger ultérieur d'inondations tout charme à notre réseau hydrographique, le Service de l'Aménagement du Territoire préconise dans l'étude et la carte signalée ci-dessus la protection de la majorité de nos vallées et la mise en réserves ou parcs naturels des derniers marécages. Les récentes directives de ce Service d'intérêt supérieur qui tiennent compte de toutes les données en présence doivent être suivies dès à présent par les autres administrations, sans quoi la dégradation de notre patrimoine ne s'arrêtera plus et un jour viendra où seules les réserves — pour autant qu'elles aient été épargnées... — demeureront tels les monuments historiques perdus dans la ville bretonne, comme témoins d'un monde révolu. Puisque nous possédons maintenant les structures administratives nécessaires, souhaitons que soit instaurée entre les différents services, une période de collaboration étroite pour un développement harmonieux de nos espaces ruraux et urbains.

♦♦

La récente ouverture de la chasse dans l'Ouest n'a pas vu, comme nous l'espérions, la modification des listes d'animaux « protégés » et « nuisibles ». On continuera donc légalement encore un an le massacre d'espèces en voie de disparition et nécessaires à l'équilibre biologique. Cependant, depuis cette année, un département voisin, la Charente-Maritime, ne considère plus comme nuisibles les Genettes (1), Loutres, Martres et Hermines et les Aigles, Pygargues, Balbuzards, Eperviers, Faucons pèlerins, etc... Faudra-t-il

(1) Les démarches de M^{me} J. BAUDOUIN-BODIN, Conservateur du Muséum de Nantes, avaient abouti à une décision analogue dès 1951 en ce qui concerne la Genette dans le département de la Loire-Atlantique.

que nos cultures subissent des désastres analogues à ceux provoqués dans le Sud-Ouest par les rongeurs pour que l'on se décide enfin à épargner nos meilleurs auxiliaires en ce domaine ?

Les chasseurs sont nombreux parmi nos Sociétaires, un de nos membres d'honneur préside la région cynégétique de l'Ouest. Plusieurs Fédérations nous aident financièrement. Que tous s'unissent pour obtenir en 1963 la modification de ces arrêtés dépassés depuis longtemps, la fin de toute activité cynégétique après le 15 Février et la suppression de la réouverture de la chasse aux oiseaux de mer en Avril/Mai.



EXTRAITS DE LA PROPOSITION DE LOI-PROGRAMME BRETONNE CONCERNANT LA PROTECTION DE LA NATURE

Chapitre VIII. — Le Tourisme.

Protection de la Nature, Réserves et Pares Naturels

Une formule plus souple que celle du Parc national prévue par la Loi du 22 Juillet 1960 répondra mieux aux caractères spécifiques d'ensembles géographiques dont il convient, à la fois, de protéger rigoureusement les aspects naturels, tout en leur permettant de jouer un rôle attractif.

Ces « pares naturels » constitués par des Syndicats intercommunaux et parfois interdépartementaux, comprendront des réserves scientifiques intégrales de dimensions assez réduites, et des musées qui contribueront à donner à ces pares un caractère attractif. Les secteurs classés « pares naturels » bénéficieront d'une priorité sur les crédits ordinaires et extraordinaires des services publics.

Cinq pares naturels seront constitués pendant la période 1962-1965 : Massif de Paimpont, région de Guerlédan, Monts d'Arrée, Cap-Sizun, archipel d'Ouessant.

Un crédit global de 1.000.000 de NF sera réservé à cet effet par le Ministère de la Construction, direction de l'Aménagement du Territoire.

220.000 NF seront consacrés à l'acquisition et à l'aménagement de 40 réserves naturelles, d'une superficie moyenne de 10 ha. Le financement en sera assuré par le C.N.R.S.

Trois musées seront constitués dans trois pares naturels (Musée de la mythologie celtique (dit du Roi Arthur) dans le parc de Paimpont, Musée folklorique de plein air (reconstitution de maisons rurales traditionnelles) dans le parc des Monts d'Arrée, Musée ornithologique au Cap-Sizun.

Le Ministère des Affaires culturelles accordera une subvention globale de 600.000 NF aux promoteurs, pour l'aménagement de ces musées.

Diverses mesures d'ordre général seront prises pour l'aménagement des sites et la conservation de la nature. Ce programme sera mis au point par un Conseil régional de la nature qui sera chargé d'en suivre l'application. Ces travaux divers, les recherches et frais d'études du Conseil régional de la nature, nécessiteront des crédits de l'ordre de 180.000 NF.

RESERVE DU CAP-SIZUN

Notre Réserve du Cap-Sizun obtient chaque année un succès grandissant tant auprès des naturalistes qu'auprès des touristes et des habitants de la région. Au cours des quelques mois de 1962 durant lesquels elle a été ouverte au public, il a été enregistré près de 3.000 visites, soit une augmentation de 50 % sur 1961. Son existence a été signalée cette année dans l'édition 1962 du Guide Bleu France, dans la nouvelle édition du Guide Michelin Bretagne, dans le Guide Foldex, dans le cartoguide Shell, la Carte Cornouaille des Editions Quemy et dans le Guide « Finistère 1962 » du Comité Départemental du Tourisme. « Ouest-France », dans son numéro du 16 Mars 1962, et le « Télégramme de Brest et de l'Ouest », le 6 Juillet dernier, lui ont réservé une place importante dans les grandes enquêtes que ces quotidiens ont consacré à la Protection de la nature.

La Réserve joue ainsi pleinement son rôle éducatif et ceci d'autant plus que notre garde, M. Yves MOAN, sait intéresser les visiteurs à l'ornithologie et à la protection de la nature.

La gestion de la Réserve a pour la première fois été équilibrée, mais il ne nous a pas été possible, faute de subvention suffisante, de mettre sur pied le programme élaboré depuis déjà deux ans. Cependant, bien des membres et lecteurs ont généreusement répondu à notre appel publié dans le N° 28. Si ce mouvement s'amplifie en 1963 et si le Conseil Général du Finistère nous accorde l'importante subvention sollicitée, il deviendra possible l'an prochain de donner un nouvel élan à la Réserve. Signalons que des démarches ont été entreprises pour que cesse le survol de la Réserve à basse altitude par des hélicoptères, des avions militaires et de tourisme.

Dans notre prochain fascicule, nous donnerons un compte rendu des observations sur l'avifaune nidificatrice et migratrice d'après les rapports du garde et les notes des ornithologues ayant séjourné dans la Réserve.

Michel-Hervé JULIEN.

RESERVE DE MEABAN

Lors de notre première tentative, le 20 Juin, des conditions atmosphériques médiocres ne nous permirent pas de débarquer sur l'îlot et ce n'est qu'une semaine plus tard, le 26 exactement, que nous avons effectué la première visite de 1962.

Ce contretemps a quelque peu contrarié les observations, car les jeunes Sternes Caugeks commençaient à voler ; affolées par notre apparition, elles se précipitaient hors de leur nid en direction de la falaise, nous interdisant toute approche.

Je voudrais tirer au passage la leçon de cet incident : même animé des meilleures intentions du monde, l'imprudent qui s'engage sans réfléchir dans une colonie d'oiseaux de mer condamne irrémédiablement des dizaines de jeunes oiseaux ; si les plus âgés parviennent à se regrouper au pied de la falaise, leurs cadets, incapables de voler et à demi assommés par une chute de quatre ou cinq mètres, se blotissent dans les anfractuosités des rochers et s'y laissent périr.

Au cours du second passage, le 30 Juin, l'Abbé BOZEC et moi-même sommes parvenus, au prix de mille difficultés, à approcher suffisamment de la colonie de Caugeks pour assister à un spectacle inoubliable, celui de centaines d'adultes nourrissant leurs jeunes, au milieu d'un concert de cris assourdissants.

Compte tenu du fait que nous avons bagué près de cent cinquante poussins, en dehors de la colonie (soit dans les rochers, soit dans des nids situés tout à fait à l'écart), du nombre d'adultes en vol (établi notamment par photographie) et des décomptes partiels dans le secteur que nous pouvions examiner, nous estimons qu'il n'y avait pas moins de mille à quinze cents jeunes Sternes Caugeks.

Ce résultat est d'autant plus remarquable qu'un fléchissement notable avait été constaté en 1961 et que les effectifs des autres espèces se maintiennent sans modification sensible. C'est ainsi que nous avons dénombré environ trois cents nids de Sternes Pierre-garin. Quant aux Sternes de Dougall, nous n'avons guère eu le temps de rechercher leurs pontes ; mais il nous semble que l'espèce était moins abondante que l'an passé.

Le Gravelot à collier interrompu niche toujours çà et là ; nous en avons noté plusieurs couples dont le comportement dénotait la présence de jeunes dans les parages, mais nous ne nous sommes pas attardés à les découvrir.

L'efficacité de la surveillance assurée par M. SÉVERAN, qui n'est d'ailleurs plus à démontrer, nous a valu un incident savoureux : empêché ce jour-là, le garde s'était fait remplacer par un ami, lequel, ne nous connaissant pas, se préparait à nous dresser procès-verbal... Il n'en reste pas moins que la surveillance devient très délicate à partir du 1^{er} Juillet ; l'afflux massif des « vacanciers » joint à l'accroissement rapide du nombre des petits voiliers de plaisance ne laisse pas de poser un problème difficile — je n'ose écrire insoluble — ; c'est, à vrai dire, tout le débat sur l'éducation de la masse qui est ouvert.

Olivier LE FAUCHEUX.